



Contrat ou non???

Par samsam21

Convention de prestation pédagogique sans exclusivité /

Bonjour, J'ai travaillé un an pour une école alternative dont le statut est Association. La gérante m'a proposé un contrat, une convention qui selon elle est beaucoup plus avantageux puisque je n'ai pas de charges à déclarer, c'est elle qui se charge de tout (elle l'intègre dans ses propres charges). Je recevais donc une facture avec : mon nom en en tête qui facture à l'école. Elle me dit que c'est tout à fait légal. Ceci-dit pas de retraite ni chômage mais payée 20 ? l'heure. Qu'en pensez vous? Mes collègues ont la même Convention.
Merci d'avance.